

LE MÉMORIAL,

O U

RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Décadi, 20 prairial, an V.

Jeu*di, 8 juin 1797 (v. st.)*

(N^o. 20.)

Vis consilii expers mole ruit sua ;
Vim temperatam di quoque provehant
In majus :

ITALIE.

Milan, le 21 mai (2 prairial.) Les dernières lettres de Rome mandent que le pape est dangereusement malade d'une colique néphrétique. Les ambitieux républicains du Pô convoitent déjà ses états, qu'ils espèrent incorporer à la république d'Italie. De tant de résultats imprévus de la présente guerre, le plus important peut-être, celui qui doit influer le plus sur les destinées futures de l'Europe, est l'établissement de cette république qui, même avant d'avoir une existence politique, menace déjà de dévorer ses voisins, et de déchirer peut-être un jour le sein de sa nourrice. Combien de maisons souveraines, combien de peuples de l'Europe auront peut-être à regretter que la paix n'ait pas été faite dans l'hiver de 1795 à 1796 !

Salicetti et Aréna sont arrivés de Corse à Livourne à la fin du mois dernier, pour se rendre à Paris, où ils doivent siéger au corps législatif, en qualité de députés du département du Golo. On connoît leurs principes. C'est à l'influence du parti terroriste qu'ils doivent leur élection.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 30 mai (11 prairial.) On apprend de Lemberg que Effendi-Asil-Ali, envoyé par la cour ottomane comme ambassadeur à Berlin, est arrivé le 11, dans la première de ces villes, avec son fils. Sa suite est composée d'un secrétaire et de six domestiques : il a avec lui quatre superbes chevaux dont le Grand-Seigneur fait présent au roi de Prusse. Le 12, il a continué sa route pour se rendre à sa destination.

Les travaux aux fortifications de Mayence, qui avoient été quelque tems suspendus, sont repris avec une nouvelle ardeur : cette forteresse reçoit beaucoup de vivres et de fourrages, et il s'y fait des dispositions guerrières comme si elle étoit à la veille de devoir soutenir un siège. Les mêmes mesures sont prises à Manheim et dans la forteresse d'Elrenbreistein ; ce qui donne lieu à une multitude de conjectures.

HOLLANDE.

La Haye, 2 juin (14 prairial.) L'assemblée nationale batave vient de terminer ses travaux pour la constitution à donner à notre république. Les dernières séances ont donné lieu à de grands débats sur les changemens que quelques membres voulurent faire apporter à quelques articles, sur lesquels la majorité avoit prévalu contre leur avis : ces changemens portoient, 1^o. sur l'introduction de taxes égales

par toute la république, à attacher comme condition indispensable à l'amalgame des dettes provinciales et à la nouvelle division en départemens, et 2^o. sur la fixation d'une époque précise pour l'introduction du nouveau système de finances, époque que certains membres vouloient fixer au 1^{er}. janvier 1801. Ces propositions furent rejetées, et le président déclara, dans la séance du 30 mai, « Que la constitution se trouvoit achevée, au point que de nouvelles propositions à cet égard ne pouvoient plus être admises » ; ce qui fut décrété.

FRANCE.

Montpellier, le 8 prairial, (27 mai.) Le retour des ministres de la religion excite par-tout la plus grande joie, et par-tout on se fait un devoir de les soustraire aux vexations. Avant-hier, une multitude de citoyens délivra huit prêtres que la gendarmerie conduisoit dans les prisons de cette ville. La force armée eut beau faire résistance, elle fut obligée de céder aux efforts de ces libérateurs indignés des persécutions que ces ministres ont éprouvées jusqu'à ce jour.

Paris, le 19 floréal (6 juin.) « Il est faux (dit le Rédacteur) que le directoire ait retiré le porte-feuille au ministre de la marine, comme l'ont annoncé quelques journaux. » Ainsi, Truguet qui a perdu la confiance du public, n'a point perdu celle du directoire.

Le citoyen Barthélemy, nouveau directeur, en arrivant avant-hier, *incognito*, au Luxembourg, avoit esquivé l'appareil de la grande fête, dont ses collègues avoient dressé le PROGRAMME (voyez le N^o. 17) ; mais, hier, il n'a pu se défendre d'un peu de cérémonie à l'occasion de son installation, ni de onze coups de canon qui en ont instruit le public. Voici la relation officielle de cette cérémonie, telle que le directoire vient de la publier :

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du directoire exécutif, du 18 prairial, an 5.

« L'an cinquième de la république française, une et indivisible, le dix-huit prairial, à une heure,

» Les membres du directoire et le secrétaire-général se sont rassemblés en costume, pour la réception du citoyen Barhélemy, nouveau membre du directoire, élu en remplacement du citoyen Letourneur, sorti par le sort. Les ministres, aussi en costume, se sont rendus à la même heure au lieu des séances du directoire, pour le même objet.

» Le secrétaire-général a été chargé, ainsi que le ministre

de l'intérieur, de se rendre chez le citoyen Barthélemy, pour le prévenir que le directoire l'invitoit à venir se réunir à lui : ils sont sortis précédés de deux messagers d'état et de quatre huissiers.

» Arrivés chez le citoyen Barthélemy, ils ont été introduits, et lui ont annoncé que le directoire étoit prêt à le recevoir. Le citoyen Barthélemy, accompagné par eux, s'est rendu de suite au lieu ordinaire des séances, précédé des messagers d'état et huissiers qui s'étoient rendus chez lui. Une haie formée par la garde du directoire, marquoit son passage. Une musique militaire annonçoit sa marche, et les honneurs supérieurs militaires lui ont été rendus.

» L'état-major de la garde du directoire et celui de la place étoient dans la salle des ministres, par où le citoyen Barthélemy a été introduit dans la salle des séances.

» Le citoyen Barthélemy, après avoir reçu de ses nouveaux collègues l'accolade fraternelle, a été installé comme membre du directoire. »

Il a prononcé alors le discours suivant :

« Citoyens directeurs, en recevant des représentans de la nation le droit de siéger parmi vous, le premier sentiment que j'éprouvai, fut celui de mon insuffisance. Témoin de l'éclat de la république française au-dehors, plein d'admiration pour elle, je n'ai pu concevoir cet excès de bienveillance qui m'appelloit à exercer sa première magistrature.

» Mais bientôt, oubliant ma foiblesse, je n'ai plus senti que le bonheur de ma destinée. Assister aux derniers jours d'une révolution triomphante pour en consolider les bienfaits, présider à l'exécution des lois, concourir avec vous et avec le corps législatif à réparer les maux inséparables d'une longue tempête : quelle carrière, et combien elle a d'attraits !

» Dirai-je que j'ai été conduit par l'espoir non moins séduisant de trouver dans le directoire les élémens d'une pacification générale ? J'ai pensé qu'après un grand développement de force et de puissance, la république française se montreroit juste et pacifique, même envers ses plus cruels ennemis. La justice garantit la durée des empires : la justice et la modération, après la victoire, amèneront cette paix durable qui doit sanctionner pour toujours la constitution que la France s'est donnée.

» Recevez, citoyens collègues, l'assurance de mon inviolable attachement à cette constitution : recevez l'hommage de mes sentimens pour vous. Il m'est doux de présumer que notre union, commandée par la loi, sera cimentée par une estime, une confiance et une affection réciproques. »

Le président lui a répondu :

« Citoyen et cher collègue, le directoire exécutif reçoit avec la plus vive joie, dans son sein, celui que la confiance des représentans du peuple a appelé à partager ses travaux.

» Vous avez su, cher collègue, dans des tems difficiles, faire respecter la république au-dehors, lui conserver d'anciens et fidèles alliés, et neutraliser la malveillance de ceux qui vouloient lui susciter de nouveaux ennemis.

» Vos vastes connoissances et l'esprit de modération qui vous anime, sont un sûr garant du succès avec lequel vous travaillerez, de concert avec nous, à l'achèvement du grand ouvrage de la paix. L'élevation de vos principes nous assure aussi que nous saurons la fonder en commun sur des bases justes et des conditions entièrement honorables.

» Loin du théâtre des factions qui ont si long-tems affligé notre patrie à l'intérieur, vous avez pu en juger avec impartialité ; et les efforts que vous joindrez aux nôtres pour

les étouffer, porteront un caractère infiniment favorable à leur anéantissement.

» Nous espérons qu'en prenant connoissance des premiers travaux du directoire, et que, témoin de l'union qui régné entre ses membres, vous leur rendrez estime pour estime, et partagerez pour leur ancien collègue Letourneur les sentimens qu'il nous inspira par ses lumières, sa probité et ses vertus civiques, pendant les dix-huit mois qu'il demeura au poste éminent que vous allez occuper. »

« On lit dans un papier public ce qui suit : On se rappelle que, lors du mémorable emprunt forcé, un grand nombre de demi-brigades et régimens de cavalerie ont envoyé au directoire des prêts volontaires en offrande à la patrie, et que M. Lagarde, secrétaire-général du directoire, a reçu toutes ces sommes, dont on ne se rappelle point qu'il ait jamais rendu compte.... Tout le monde sait que son traitement est de 60,000 liv. Voici ce que tout le monde ne sait point, c'est qu'il a acheté à Surène une maison de 60,000 livres; que, le 4 prairial, il a donné dans cette maison un repas frugal qui a coûté 10,000 liv.; que les voitures de la république ont été employées, pendant trois jours, à transporter dans cette maison, sous le bon plaisir du complaisant Benezech, ministre de l'intérieur, les bronzes, les tapis, les décorations de toute espèce qui ont illustré ce banquet asiatique, où les membres du directoire invités ne se sont point trouvés, mais où l'on a vu des ministres, plusieurs membres du nouveau tiers du corps législatif, des généraux, des fournisseurs, enfin les *protégés si bons* et les *protecteurs si bêtes* de M. Lagarde, qui mène à lui seul habituellement un plus grand train que les cinq directeurs ensemble.

VARIÉTÉS.

Fin de l'article sur la séance du 15 prairial.

On sent bien que si je parle de convenances, ce n'est pas aux restes d'un parti, pour qui ce mot n'a pas même de sens. Mais pour ceux qui le connoissent, la plus grande disconvenance de paroles et de fait, c'est l'espèce d'affectation qu'on a crû devoir mettre d'abord, dans la plus grande partie de l'assemblée, à exagérer un tort qu'il eût suffi de reconnoître et de condamner, et que le rapporteur avouoit lui-même avec une candeur qui étoit une réparation suffisante. Ce n'est pas la première fois qu'on est tombé dans cette erreur, de croire qu'on désarme une *faction*, en paroissant donner dans son sens : c'est se tromper beaucoup ; il ne faut se mettre à terre que devant ceux qui sont prêts à vous relever ; jamais devant ceux qui sont toujours prêts à vous fouler aux pieds. Voyez avec quelles clameurs furieuses ils ont accueilli les réparations de Tarbé ! Ils ont fait leur métier. Mais que signifie dans d'autres bouches cette *indignation* répétée comme par écho ? Voilà une *indignation* bien placée ! Jamais l'indignation des honnêtes gens ne doit ni ressembler ni se mêler à la fureur des méchans. C'est dans de pareilles occasions, si elles revenoient, qu'il importe de faire sentir d'abord, avec une fermeté tranquille, que l'imprudencé d'un homme de bien, ne sera pas une victoire pour l'esprit de faction ; que lors même qu'il y a faute dans les paroles, la vérité reste dans les choses ; et qu'après avoir tant permis de mal dire à ceux qui ne savoient que mal faire, on peut aisément excuser ceux qui ne se sont exprimés un peu trop vivement qu'en voulant et faisant le bien. Eh ! l'on a tant excusé tous les excès des *patriotes*

exaltés, mais purs : (ce sont les expressions consacrées à l'apologie des grands révolutionnaires ,) et la seule *exaltation* inexcusable sera-t-elle donc celle qui naît de l'horreur du crime ?

Et moi aussi , je voyois de quoi m'indigner dans cette séance , mais c'est de l'étrange importance donnée aux paroles , et de la scandaleuse indifférence pour les choses. Vous vous indignez ; et de quoi ? d'une phrase. Et ces mêmes hommes qui se précipitent à grand bruit vers la tribune , pour relever des mots , sembloient impassibles au long récit des désastres d'une de nos plus florissantes colonies. On entendoit depuis plusieurs jours le fracas des ruines de Saint-Domingue ; on voyoit la flamme de l'incendie du Cap , et le sang ruisseler depuis les montagnes jusqu'à la mer. Et de quel air et avec quelle contenance les hommes de la faction écoutoient-ils tant d'horreurs qui faisoient frissonner dans tous leurs membres , tous ceux qui avoient une ame ? Quelle espèce d'indignation montroient-ils ? La même qu'on a toujours hie sur leur front , lorsqu'après *thermidor* , on exposoit , pour la première fois , à la tribune , le tableau fidèle de la révolution. Pleins d'une rage muette et concentrée , ils frémissaient que la vérité terrible eût enfin une voix ; et sont-ils changés ? Non. Qu'ont-ils vu dans le rapport sur les colonies ? Les plaies sanglantes de l'humanité , et l'opprobre éternel de la France ? Non : le discrédit de leur parti , la chute de leur pouvoir , avec celle de ce système si long-tems soutenu de faire à la tribune ce qui retentissoit dans la France , dans l'Europe , dans le monde entier ; car telle a toujours été la démençe qui leur est particulière , qu'ils se sont persuadés que ce qui est connu de tout le monde est comme non-venu , tant qu'on n'en parle pas dans le conseil. Et que font-ils quand on en parle enfin ? Ils s'étonnent qu'on ne défende pas un Sonthonax ! Ils réclament la liberté des noirs quand il s'agit d'empêcher qu'ils n'égorgent ce qui reste des blancs ! Ils répètent de ridicules mensonges sur la prospérité de Saint-Domingue , comme si le mensonge , à force d'être répété , devenoit la vérité ! Ils se plaignent qu'on ne donne pas plus de crédit aux lettres d'un capitaine l'Ouverture , d'un chef de bandits révoltés , qui règne aujourd'hui à la tête de ses nègres assassins , sur les débris d'un pays qu'il a saccagé ; qui daigne protéger son complice Sonthonax ; qui écrit amicalement au directoire de la république française , et lui répond fièrement de la conservation d'une colonie dont il a fait sa conquête ! Et l'on semble ne pas s'apercevoir de cet insolent outrage fait au gouvernement français par un brigand qui a mérité mille fois le dernier supplice ! Quel chaos monstrueux ! Quel assemblage de ridicule et d'atrocité !.... Mais en voilà assez : je parle ici comme si j'étois à la tribune , et grâces au ciel , je n'y suis pas : la providence m'en a préservé , et je l'en remercie tous les jours. Si l'on m'eût fait cet honneur , je m'y serois résigné : c'étoit mon devoir ; mais c'en étoit un aussi de ne rien faire ni pour écarter , ni pour obtenir un honneur , qui , dans les tems où nous sommes , ne peut être pour l'homme de bien qu'un dévouement. Le refuser , eût été lâcheté ; le briguer , c'étoit présumer beaucoup de ses forces , et je suis loin d'avoir cette opinion de mes foibles moyens et de mon peu d'expérience des affaires. Il n'y a plus aujourd'hui d'inconvénient à dire combien j'ai ri souvent de ceux qui ont dénoncé mon ambition. Quand on n'en a jamais eu , le beau moment pour commencer à en avoir ! mais je me suis bien gardé de les contredire : ils me servoient à mon gré , sans le savoir : ils n'ont pu avoir à ce sujet , ni plus de frayeur d'abord , ni

ensuite plus de satisfaction que moi ; et ceux mêmes dont je n'ai pas ignoré les menées , peuvent dire s'ils m'ont trouvé sur leur chemin ; mais je conçois qu'ils ne puissent ni me croire , ni me comprendre. Il me suffit de faire dans mon coin le peu de bien que je puis faire , heureux de laisser le pouvoir à ceux qui le porteront mieux que moi : il faut des Hercules pour nettoyer les écuries d'Augias. L. H.

N. B. Nous renvoyons à demain un article de M. de Vauxcelles , concernant cette même séance du 15 prairial.

De la famille considérée comme l'élément des sociétés, par T. Gueraudet , secrétaire-général des relations extérieures. Paris , Desenne , 1797 (an V^e.) Vol. in-8^o. 208 p. La multitude des matières ne nous permet pas d'insérer encore l'extrait de cet ouvrage très-estimable. Ce sera avec plaisir que nous en parlerons. L'auteur s'est efforcé de replacer les bases de la société , ébranlées , depuis plusieurs années , par la convulsion des systèmes. C'est le travail d'un bon citoyen , d'un bon écrivain , d'un homme instruit.

Nous ne pouvons qu'annoncer deux autres ouvrages.

Le Mentor chrétien , ou le Catéchisme de Fénelon. Chez Crapart , etc. Volume in-16 de 300 pages. Prix , 2 livres franc de port.

Il avoit paru avant que nous entreprissions ce journal , et il a reçu une foule d'éloges très-mérités , auxquels nous nous affligeons de ne pouvoir que souscrire. Ce n'est ici que le premier tome concernant la religion naturelle. Nous payerons à l'auteur le tribut entier d'une estime sincère quand il fera paroître la suite. Il seroit dommage que l'édition d'un si excellent livre ne fût pas exécutée avec un peu plus de soin et de dépense que ce premier volume. L'art des imprimeurs et celui des graveurs se prostitue à d'horribles productions , telles que les *Liaisons dangereuses* , et néglige celui-ci , où l'ame de FÉNÉLON se trouve empreinte avec son nom.

L'Abeille , par Edmond Cordier , troisième édition , vol. in-12 , chez tous les libraires. Ce livre date de plusieurs années. Dans le tems qu'on détruisoit tout , M. Cordier recueilloit les instructions les plus saines , et dans les bons livres et dans ceux mêmes qui sont mêlés des plus dangereuses erreurs : des poisons même il savoit tirer des sucs salutaires ; il a fait contribuer les poètes , les moralistes , les politiques ; et en classant cette compilation avec ordre , il a fait un livre utile et digne des éloges qu'il a reçus dans beaucoup de journaux. B. V.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE PICHEGRU.

Séance du 19 prairial.

Sur l'avis de diverses commissions , le conseil prend les résolutions suivantes :

1^o. Les opérations de l'assemblée électorale des Deux-Nèthes , réunie dans la maison dite de l'Ours , sont déclarées valables : celles d'une fraction de la même assemblée , réunie aux ci-devant Carmes d'Anvers , sont annulées.

2^o. Le représentant du peuple Grégoire de Rumare , député de la Seine inférieure , inscrit par erreur sur une liste d'émigrés , sera définitivement rayé de cette liste. La suspension prononcée à son égard par suite de la loi du 3 brumaire ,

est levée. A compter du jour de la publication de la présente, il entrera dans l'exercice des fonctions législatives.

3°. Il est mis à la disposition du directoire une somme de 12,000 liv. avec l'hôtel de Monaco, pour le logement provisoire de l'ambassadeur de la Porte Ottomane près la république française.

Dedechéveriche, par motion d'ordre, appelle l'attention de l'assemblée sur les inquiétudes conçues par les habitans de nos colonies orientales. On se rappelle que l'Isle de France et celle de la Réunion ont su, jusqu'à présent, se préserver des troubles qui ont dévasté Saint-Domingue. Mais les colons n'en craignent pas moins encore l'effet de la loi du 5 pluviôse à leur égard. Sans doute, le directoire ne peut, sans une autorisation du corps législatif, envoyer dans ces îles des commissaires revêtus de sa puissance. Cependant, pour prévenir toute erreur du gouvernement à ce sujet, et pour calmer les allarmes de deux colonies non moins intéressantes et jusqu'aujourd'hui plus heureuses que celle de Saint-Domingue, l'opinant demande le rapport formel de la loi du 5 pluviôse, en ce qui concerne les Isles de France et de la Réunion.

Savary s'étonne de ce que son collègue n'a pas donné de motifs plus particuliers à son opinion. N'aurait-on pas dû au moins déposer sur le bureau les preuves écrites des inquiétudes des colons ? Et d'ailleurs, ajoute Savary, pourquoi le directoire déléguerait-il des agens aux îles dont il s'agit ? N'en a-t-il pas déjà envoyé dans ces contrées ? Les colons n'ont-ils pas eu la lâcheté de les repousser sur une côte déserte, pour leur y faire trouver la mort ? (Murmures) Il faut enfin qu'on nous déclare si l'on veut arracher nos colonies à la métropole. N'a-t-on pas voté à cette tribune des remerciemens aux colonies orientales, parce qu'elles ont refusé obéissance au gouvernement républicain, dans la personne de ses commissaires ? N'a-t-on pas fait l'éloge, dans cette enceinte, des colonies occidentales qui se sont livrées aux Anglais ?...

C'est faux ! à l'ordre, s'écrie-t-on de toutes parts !...

Boissy - d'Anglas : La dernière assertion de Savary ne mérite pas qu'on y réponde; bornons-nous à la question. De quoi s'agit-il ? Des îles de France et de la Réunion. Parmi les agens qu'y envoya le directoire, en vertu de la loi du 5 pluviôse, étoit un homme qui avoit long-tems séjourné dans ces contrées et dont la réputation n'étoit certainement point intacte. Les colons, effrayés du choix qu'en avoit fait le directoire, craignirent pour leur patrie les malheurs de Saint-Domingue. Déjà leur imagination troublée voyoit leurs toits embrasés, leurs propriétés dévastées, par-tout les blancs immolés à la fureur des noirs appelés sans précaution au dangereux bienfait de la liberté.

L'assemblée coloniale, pressée par les sollicitations d'un peuple entier, encore plus que par ses propres inquiétudes, fit fermer les portes à des agens qu'elle regardoit comme les apôtres du désordre et des troubles. Je suis loin de louer sa conduite; mais il est faux qu'elle les ait fait jeter sur une côte déserte, pour leur y faire trouver la mort, comme le suppose gratuitement Savary : ils furent transférés, sains et saufs, en Asie; et depuis, la France les a revus pleins de vie. Voilà la vérité, quant aux faits. Pour ce qui concerne la situation actuelle de ces colonies, elles sont heu-

reuses et tranquilles; le commerce y fleurit; elles s'enrichissent chaque jour aux dépens de l'Angleterre; elles ont plus d'une fois repoussé ses vaisseaux : mais leur principal mérite est sans doute d'avoir su conserver le calme, l'abondance et l'union, au milieu des secousses qui agitent les deux mondes. Ne troublons point ces jours sereins. Une commission est chargée de présenter un projet de loi réglementaire sur les colonies.

Quel inconvénient voit-on à suspendre, jusqu'après le rapport de cette commission, l'envoi des commissaires dans les Isles de France et de la Réunion ? J'appuie la motion du premier opinant.

Vaublanc défie Savary de citer l'orateur qui, dans la discussion sur Saint-Domingue, a pu louer ceux des colons qui se sont livrés aux Anglais. (Savary garde le silence.) Fox lui-même, ajoute Vaublanc, Fox, en parlant des colons prisonniers par le sort de la guerre, leur a rendu justice; il a vanté leur amour pour la constitution française, leur haine profonde pour la domination britannique.

La commission sait, par des pièces authentiques, que Sonthonax eut pu reconquérir le territoire envahi par les Anglais, s'il eût voulu mettre à profit le courage et le civisme des blancs; mais on vouloit rejeter sur eux les malheurs des colonies : elles furent perdues malgré eux; et, pour quelques traîtres qui se trouvoient parmi les colons, comme il s'en trouve ailleurs, on affecte de les calomnier en masse. Je conclus comme Boissy.

Bourdon, en repoussant également avec force l'imputation calomnieuse de Savary, demande simplement le renvoi du tout à la commission. Le rapport de la loi du 5 pluviôse lui paroît inutile en ce qui concerne les îles de France et de la Réunion; car, dit-il, cette loi est rendue depuis quinze mois : le directoire ne peut donc songer à en appliquer l'exécution aux colonies orientales, puisque la mission de ses agens ne devoit, en vertu de cette loi, durer que deux années, et qu'il faudroit au moins six mois pour leur traversée.

La proposition de Dedechéverich est renvoyée à la commission des colonies.

Sur la motion de Bonaventure, la commission des finances est chargée d'examiner s'il ne convient pas de suspendre la vente des domaines nationaux de la Belgique jusqu'après la liquidation des créances hypothéquées sur ces biens.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 19 prairial.

A la suite d'un rapport sur la résolution du 11 floréal, concernant la répartition et le recouvrement de la contribution personnelle, somptuaire et mobilière de l'an 5, Lebrun propose au conseil d'approuver cette résolution.

Le conseil ajourne.

Dupont, de Nemours, examine ensuite dans ses rapports avec les finances de l'Etat, la résolution relative à l'imprimerie de la république. Il trouve cet établissement ruineux pour le trésor national; il propose le rejet de la résolution.

Le conseil prononce encore l'ajournement.

On souscrit pour ce journal, à Paris, chez CRAPART, rue de Thionville, No. 44; CUCHET, rue et Hôtel Serpente; et RICHARD, rue de Thionville, No. 40.

Le prix de l'abonnement est de 9 liv. pour trois mois; de 18 liv. pour six mois, et de 36 liv. pour un an.